

Exemple C – Rapport des vérificateurs sur les états financiers à usage général d'un conseil scolaire, dans lesquels les revenus générés par les écoles ont été reportés pour l'exercice en cours; toutefois, il y a une limitation du travail de vérification, en raison du fait que le vérificateur n'est pas en mesure de vérifier l'intégralité des recettes de financement scolaire et que les chiffres correspondants des exercices antérieurs n'incluent pas les recettes générées par les écoles.

Rapport des vérificateurs

À l'intention du conseil d'administration du
conseil scolaire de district d'Uneville

Nous avons vérifié l'état (consolidé) de la situation financière du conseil scolaire de district d'Uneville au 31 août 2005, ainsi que les états (consolidés) des activités financières et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers sont placés sous l'entière responsabilité de la direction du conseil scolaire. Notre responsabilité est de présenter notre opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Sauf dans le cas expliqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend l'examen, par sondage, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Il est courant que les différentes écoles des conseils scolaires tirent une partie de leurs recettes de diverses activités de financement scolaire organisées tout au long de l'année. Dans le présent cas, le conseil scolaire n'a pas mis en place durant l'année des mesures de documentation et de contrôle suffisantes pour nous permettre d'effectuer une vérification satisfaisante quant à l'intégralité de ces recettes. Par conséquent, la vérification de ces recettes s'est limitée aux montants inscrits dans les dossiers de chacune des écoles; nous n'avons pas été en mesure de déterminer s'il était nécessaire d'apporter des ajustements aux recettes de financement scolaire, aux recettes nettes, aux actifs financiers et à la situation financière nette.

À notre avis, sauf pour ce qui est de l'effet des éventuels ajustements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions pu nous assurer de l'intégralité des recettes de financement dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers (consolidés) présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du conseil scolaire de district d'Uneville au 31 août 2005 ainsi que le résultat de ses activités et l'évolution de sa situation financière durant l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons présenté notre rapport de vérification du _____ sur les états financiers au 31 août 2004 et pour l'exercice clos à cette date. Le conseil scolaire n'a pas enregistré les soldes et les activités se rattachant aux recettes générées par les écoles; par conséquent, notre rapport de vérification comprend une restriction à cet égard.

Comptables agréés

_____, Ontario
Date